

Grenoble, le 4 mai 2017

Service scolarité  
Suivi : Michèle Nolin  
Tél. : 04.76.57.48.15  
Fax : 04.76.57.43.29  
Courriel : [michele.nolin@grenoble-inp.fr](mailto:michele.nolin@grenoble-inp.fr)

L'administrateur général

à

Mesdames, Messieurs les étudiants  
représentants des étudiants de l'établissement  
à l'élection du CNESER

**Objet** : Election des représentants des étudiants des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER).

Je vous informe que l'élection des représentants des étudiants au CNESER se déroulera **du lundi 22 mai 2017**, date d'ouverture du scrutin **au vendredi 2 juin 2017**, date de clôture du scrutin. **Il s'agit d'un scrutin par correspondance exclusivement.**

Vous trouverez ci-dessous les informations utiles à ces élections.

#### **PROCEDURE DU RETRAIT DU MATERIEL DE VOTE**

Chaque électeur doit retirer **personnellement** le matériel de vote, constitué des bulletins de vote, des professions de foi et des enveloppes électorales, au service de Scolarité centrale **entre le lundi 15 mai et le mercredi 31 mai 2017**,

- à l'adresse suivante :  
Scolarité centrale (contact : Evelyne UGHETTO) - Institut polytechnique de Grenoble  
entrée B - RDC - 46 avenue Félix Viallet - GRENOBLE
- aux horaires ci-après :

Lundi	: de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h30
Mardi	: de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h30
Mercredi	: de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h30
Jeudi	: de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h30
Vendredi	: de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h30

**Attention**  
**fermeture exceptionnelle**  
**le vendredi 26 mai 2017**

Chaque électeur doit justifier de son identité par la production de sa carte d'étudiant ou d'une pièce d'identité au moment du retrait.

#### **Retrait par procuration :**

Un grand électeur qui ne peut être présent dans son établissement pendant la période fixée pour le retrait du matériel de vote, peut, sur sa demande, le faire retirer par un mandataire chargé de le lui transmettre après l'avoir retiré.

Le mandat de procuration est donné à un mandataire qui est un étudiant régulièrement inscrit dans le même établissement. Nul n'est porteur de plus d'une procuration.

La procuration est établie, en présence du mandant, par l'établissement dans lequel il est électeur.

#### **Grenoble INP**

46 avenue Félix Viallet  
F-38031 Grenoble Cedex 1

Tél +33 (0)4 76 57 45 00  
Fax +33 (0)4 76 57 45 01

[www.grenoble-inp.fr](http://www.grenoble-inp.fr)

Cette procuration peut être établie à distance lorsque le mandant justifie, pour des raisons liées au déroulement de ses études, à l'exercice d'une activité professionnelle ou pour des raisons de santé, de l'impossibilité de se déplacer pour établir la procuration dans les conditions fixées à l'alinéa précédent.

Dans ce cas, un imprimé de procuration lui est adressé par l'établissement par voie électronique avec demande d'accusé de réception.

Les noms et prénoms du mandant et du mandataire qu'il désigne sont apposés sur la procuration, après vérification de l'identité du mandant.

La procuration, signée par le mandant et revêtue du cachet de l'établissement, est conservée par l'établissement, qui est garant de sa confidentialité.

Le mandant doit s'adresser au **service de Scolarité** de l'Institut polytechnique de Grenoble, entrée B, RDC, 46 avenue Félix Viallet à GRENOBLE (Tél : 04.76.57.45.61 - courriel : [scolarite@grenoble-inp.fr](mailto:scolarite@grenoble-inp.fr)).

Les noms et prénoms du mandataire sont apposés sur la procuration.

L'original de la procuration, revêtu du cachet de l'établissement, est conservé par l'établissement.

**En cas d'impossibilité pour le mandant de se déplacer** pour des raisons liées au déroulement de ses études ou pour des raisons de santé, la procuration peut être établie à distance à l'adresse mail suivante : [scolarite@grenoble-inp.fr](mailto:scolarite@grenoble-inp.fr).

Le mandant doit justifier de son impossibilité de se déplacer en adressant soit, un certificat médical en cas de raisons de santé, soit tout document probant justifiant de son absence liée au déroulement de ses études.

Un imprimé de procuration lui est adressé par voie électronique avec demande d'accusé de réception. La demande de retrait par procuration peut être faite jusqu'au jeudi 10 mai 2017.

Jusqu'à cette date, le mandant peut se présenter dans l'établissement pour dénoncer un mandat préalablement établi. Lorsque la procuration a été établie à distance, la dénonciation du mandat peut être effectuée à distance. En cas de dénonciation du mandat préalablement établi, l'électeur ne peut désigner un autre mandataire. Après le 12 mai 2017, un mandat dûment établi, et non dénoncé, est irrévocable et présumé s'exécuter entièrement.

## **PROCEDURE DU VOTE PAR CORRESPONDANCE**

Le scrutin se déroule uniquement par correspondance.

Chaque électeur insère son bulletin de vote dans l'enveloppe n° 1 de couleur bleue ne portant aucun signe distinctif.

Il introduit l'enveloppe n° 1 dans l'enveloppe n°2 sur laquelle il appose sa signature et renseigne les mentions prévues permettant d'identifier l'établissement.

Il met l'enveloppe n° 2 préalablement fermée dans l'enveloppe n° 3, qu'il adresse à la présidence de la commission nationale, exclusivement par voie postale.

Chaque électeur doit transmettre son suffrage, **à compter du lundi 22 mai 2017, date d'ouverture du scrutin, jusqu'au vendredi 2 juin 2017 à minuit, date de clôture du scrutin** (cachet de la poste faisant foi).

## **DEPOUILLEMENT**

Le jour du dépouillement, ne sont décomptés que les plis adressés entre le lundi 22 mai 2017, date d'ouverture du scrutin, et le vendredi 2 juin 2017, date de clôture du scrutin (le cachet de la poste faisant foi), et reçus au plus tard à l'ouverture des opérations de dépouillement, soit le jeudi 8 juin 2017, à 10 heures.

L'ouverture de l'enveloppe n° 2 a lieu après son authentification au regard de la liste électorale.

Pour l'administrateur général  
de l'Institut polytechnique de Grenoble  
et par autorisation  
la responsable du service scolarité,  
Michèle NOLIN